



ASSEMBLÉE NATIONALE

10ème législature

Activites

Question écrite n° 50014

Texte de la question

M. Jean-Yves Besselat appelle l'attention de M. le ministre de l'industrie, de la poste et des telecommunications sur certaines realisations souhaitables en matiere de relations entre l'Etat et les entreprises. Dans le domaine industriel, en effet, les ventes se realisent de « business a business » selon l'expression consacree. Les relations entre les societes industrielles clientes et fournisseurs sont souvent regies par des « conventions de partenariat » qui determinent les droits et obligations de chacun et definissent l'interet mutuel des deux parties. Or l'Etat est un partenaire economique majeur, prestataire de services et grand investisseur. Collectant l'impôt sur les benefices des entreprises, il est directement interesse aux resultats de celles-ci, au meme titre qu'un actionnaire. Aujourd'hui, les liens qui unissent l'Etat et les entreprises sont vastes et tres disperses : aides de toutes sortes, ANPE, reglementations sociales du travail, reglementations techniques diverses, etc. Afin de dynamiser l'entreprise « France », motiver les entrepreneurs, ajuster l'offre de l'Etat a la demande des entreprises, il semblerait interessant de creer une convention de partenariat Etat-entreprises definissant les droits et obligations de chaque partie et leur interet mutuel. Une consultation la plus large possible des « partenaires » et une publicite forte sur ce projet pourraient lui donner une grande efficacite et avoir un impact non negligeable sur l'emploi. Il lui demande s'il entend prendre des mesures en ce sens.

Données clés

Auteur : [M. Besselat Jean-Yves](#)

Circonscription : - RPR

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 50014

Rubrique : Entreprises

Ministère interrogé : industrie, poste et télécommunications

Ministère attributaire : industrie, poste et télécommunications

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 31 mars 1997, page 1608